



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainville – Les Vaux - Ymorville

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	26/11/2010 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	19 novembre 2010

Référence	CM-CR-2010-08
État du document	Validé

Présents	Patrick BARDE Sylvie BEZANNIER Sylvie DE DEYN Christine DI GENNARO Laurent DUMONT Jackie FERRÉ Nathalie FLARY	Lionel GAUTHIER Corinne LUCAS Liliane MONTAUDOIN Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS
Pouvoir	Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Lionel GAUTHIER	
Absent	Jean Claude NOELL	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Secrétaire de séance	Sylvie BEZANNIER	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	23H00	

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de séance.....	02
02. Approbation du compte rendu de la précédente séance du 17 septembre 2010.....	02
03. Décision modificative n° 5 – budget commune.....	02
04. Règlement de location de la salle polyvalente de Prunay le Gillon.....	02
05. Tarifs municipaux – subventions 2011.....	03
06. Nom des habitants de Prunay le Gillon.....	08
07. Délibération autorisant Monsieur le Maire à saisir l'Association sauvegarde de l'art Français....	09
08. Délibération désignant 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du conseil communautaire du Grand Chartres.....	09
09. Approbation de la CAO : enfouissement des réseaux.....	10
09. Approbation de la CAO : l'ossuaire.....	10
10. Informatisation de la bibliothèque de Prunay le Gillon.....	11
09. Informations diverses des différents départements communaux.....	11
10. Clôture de séance.....	12

01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture le pouvoir qu'il a en sa possession Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Lionel GAUTHIER.

12 membres du conseil sont présents, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sylvie BEZANNIER

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen de 3 nouvelles délibérations :

- approbation de la CAO concernant l'enfouissement des réseaux
- approbation de la CAO concernant l'ossuaire
- convention d'informatisation de la bibliothèque

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 15 OCTOBRE 2010

Compte rendu approuvé.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

03. DECISION MODIFICATIVE N° 5 – BUDGET COMMUNE

Délibération 2010-66

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic NADEAU, adjoint chargé des finances.

Il informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative sur le budget principal, à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION d'INVESTISSEMENT		
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
023	Virement à la section d'investissement	- 70 000.00 €	74751	GFP de rattachement	- 70 000.00 €
TOTAL		- 70 000.00 €	TOTAL		- 70 000.00 €
SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION d'INVESTISSEMENT		
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
1641	Emprunt (tracteur)	11 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 70 000.00 €
2188	Autres immobilisations	3 000.00 €	1328	Autres subventions	70 000.00 €
2318	autres immobilisation corporelles	12 000.00 €	1321	subvention Drac	26 000.00 €
TOTAL		26 000.00 €	TOTAL		26 000.00 €

Monsieur le Maire précise que cette cinquième décision modificative est la dernière de l'année.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

04. REGLEMENT de LOCATION de la SALLE de POLYVALENTE de PRUNAY LE GILLON

Délibération 2010-67

Avant de voter les tarifs et subventions municipaux 2011, Monsieur le Maire souhaite mettre en place un règlement intérieur de location de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente le projet de ce règlement.

① Christine DI GENNARO demande si la contenance de la salle en nombre de personnes est précisée ?

➔ Monsieur le Maire lui répond que c'est indiqué sur la page de garde

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

05. TARIFS MUNICIPAUX 2011

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que tous les tarifs et subventions 2011 ont fait l'objet d'une analyse lors de la commission du 17 novembre 2010.

Monsieur le Maire précise que tous ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2011.

TARIFS 2011 – CANTINE**Délibération 2010-68**

	PROPOSITION 2011	VOTE
REPAS ENFANTS	3.20€	Adopté à l'unanimité
REPAS ENFANTS DOMICILE HORS COMMUNE	3.40€	Adopté à l'unanimité
REPAS - ENSEIGNANTS	5.00€	Adopté à l'unanimité
PERSONNEL COMMUNAL	3.20€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – GARDERIE**Délibération 2010-69**

	Proposition 2011	VOTE
TARIFS PAR VACATION (soir ou matin)	1.90€	Adopté à l'unanimité
TARIF PAR VACATION DOMICILE HORS COMMUNE (soir ou matin)	2.10€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – SERVICE**Délibération 2010-70**

	Propositions 2011	VOTE
PHOTOCOPIES A4 RECTO	0.20€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO	0.30€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO	0.30€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO	0.40€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – DROIT de PLACE**Délibération 2010-71**

	Proposition 2011	VOTE
DROITS DE PLACE – 24 h	25.00€	Adopté à l'unanimité
5 FORFAITS	20.00€	Adopté à l'unanimité
15 FORFAITS	15.00€	Adopté à l'unanimité
16 FORFAITS et + PAR AN	10.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – BONS de NOEL**Délibération 2010-72**

	Propositions 2011	VOTE
BON DE NOEL - 1 PERSONNE	25.50€	Adopté à l'unanimité
BONS DE NOEL - COUPLE	38.00€	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution de ces bons :

- avoir plus de 70 ans
- être inscrit sur la liste électorale
- ou posséder la carte d'invalidité pour les handicapés et se faire connaître. Carte à présenter tous les ans

TARIFS 2011 – LOYERS

Délibération 2010-73

	Proposition 2011	VOTE
LOGEMENT ECOLE	250.00€	Adopté à l'unanimité
LOCAL COMMERCIAL	52.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – LEG CELLOT

Délibération 2010-74

	Proposition 2011	VOTE
LEG CELLOT	110.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – CIMETIERE

Délibération 2010-75

	PROPOSITION 2011	VOTE
PERPETUELLES		
CONCESSIONS	-	
SUPERPOSITIONS	126.00€	Adopté à l'unanimité
CINQUANTENAIRES		
CONCESSIONS	473.80€	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITIONS	94.76€	Adopté à l'unanimité
TRENTENAIRES		
CONCESSIONS	315.18€	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITIONS	63.03€	Adopté à l'unanimité
COLOMBARIUM		
30 ans	515.00€	Adopté à l'unanimité
15 ans	309.00€	Adopté à l'unanimité
CAVES URNES		
30 ans	En cours	Adopté à l'unanimité
15 ans	En cours	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – VACATION FUNERAIRE

Délibération 2010-76

	Propositions 2011	VOTE
VACATION FUNERAIRE	20.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – SALLE POLYVALENTE – RESIDENTS - Délibération 2010-77

RESIDENTS	Proposition 2011	VOTE
FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)		
TARIF	463.50€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	92.70€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	52.00€	Adopté à l'unanimité
JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUP.		
TARIF	278.10€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	55.62€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	26.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE (hors cuisine et sanitaire)		
FORFAIT	120.00€	Adopté à l'unanimité
VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation) DUREE DE LA MISE à DISPOSITION : 3 heures		
TARIF	30.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	6.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	26.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – SALLE POLYVALENTE – NON RESIDENTS - Délibération 2010-78

NON RESIDENTS	Proposition 2011	VOTE
FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)		
TARIF	927.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	185.40€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	52.00€	Adopté à l'unanimité
JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUP.		
TARIF	463.50€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	92.70€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	26.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE (hors cuisine et sanitaire)		
FORFAIT	120.00€	Adopté à l'unanimité
VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation) DUREE DE LA MISE à DISPOSITION : 3 heures		
TARIF	60.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	12.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT CHAUFFAGE (1 ^{er} octobre au 31 mars obligatoire)	26.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – CHARIOT de 15 TABLES RONDES

Délibération 2010-79

RESIDENTS	Proposition 2011	VOTE
TARIF	75.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	15.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	60.00€	Adopté à l'unanimité
NON RESIDENTS		
TARIF	100.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	20.00€	
CAUTION	80.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – TABLES CHAMPETRES et BANCS

Délibération 2010-80

EXCLUSIVEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	Proposition 2011	VOTE
FORFAIT ACHEMINEMENT ALLER/RETOUR du vendredi 15 heures au lundi 15 heures	20.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – FRITEUSE MUNICIPALE

Délibération 2010-81

Monsieur le Maire précise les nouvelles dispositions :

- autorisation unique de Monsieur le Maire
- le chèque de caution sera demandé aux associations même si la location est gratuite
- la mise à disposition est gratuite (sur le territoire communal) pour les associations communales à raison d'un week-end par an. Au-delà, il sera propose les tarifs suivants
- le règlement se fera à la régie communale

Location associations	Proposition 2011	VOTE
JOURNEE	25.00€	Adopté à l'unanimité
WEEK END	30.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (obligatoire même à titre gracieux)	400.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – COMPTEURS EAU

Délibération 2010-82

RAPPEL	PROPOSITION 2011	VOTE
DIAMETRE 15 NN/HG	30.00 €	Adopté à l'unanimité
DIAMETRE 20 NN/HG	33.00 €	Adopté à l'unanimité
DIAMETRE 20	15.00 €	Adopté à l'unanimité
DIAMETRE 25/30	23.00 €	Adopté à l'unanimité
DIAMETRE 40	30.00 €	Adopté à l'unanimité
FORFAIT BRANCHEMENT	2 400.00€	Adopté à l'unanimité
PENALITE POUR NON RACCORDEMENT EAUX USEES	800.00€	Adopté à l'unanimité
1 ^{er} BRANCHEMENT EAUX USEES	Coût réel+100€	Adopté à l'unanimité
2 ^{eme} BRANCHEMENT SIMULTANE EAUX USEES	Coût réel+100€	Adopté à l'unanimité
BRANCHEMENT CHANTIER 15 HEBDO	10.00€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – PRIX de l'EAU

Délibération 2010-83

	Proposition 2011	VOTE
M3 eau non assainie	1.54€	Adopté à l'unanimité
Branchement ponctuel hebdo	3.08€	Adopté à l'unanimité
M3 eau assainie	2.17€	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – TAXE COMMUNALE sur la CESSION de TERRAIN à BATIR

Délibération 2010-84

	Proposition 2011	VOTE
Taxe communale sur la cession de terrain à bâtir	6.66%	Adopté à l'unanimité

TARIFS 2011 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2011

Délibération 2010-85

RAPPEL	PROPOSITION 2011	VOTE
ANCIENS COMBATTANTS	175.00€	Adopté à l'unanimité
FAMILLES RURALES	1 000.00€	Adopté à la majorité – 3 NPPV
CHARTRES HANDISPORT	40.00€	Adopté à l'unanimité
DETENTE ADULTE GYM	225.00€	Adopté à l'unanimité
FNACA	135.00€	Adopté à la majorité –1 NPPV
PREVENTION ROUTIERE	50.00€	Adopté à l'unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000.00€	Adopté à l'unanimité
ASSOCIATION PARENTS d'ELEVES	225.00€	Adopté à l'unanimité
AURRAP	-	Adopté à la majorité – 2 NPPV
STE DE MUSIQUE JANVILLE	500.00€	Adopté à l'unanimité
NAUTIC CLUB VOVEEN	-	Adopté à l'unanimité
FOOTBALL	100.00€	Adopté à la majorité – 3 NPPV
DANSE COUNTRY	100.00€	Adopté à la majorité – 1 NPPV
RESTO DU COEUR	60.00€	Adopté à l'unanimité

Christine DI GENNARO donne quelques précisions :

- les anciens combattants : la subvention correspond à la demande
- familles rurales : la subvention correspond à la demande
- détente adulte gym : la demande était de 300€. Cette demande ne se justifiait pas car le budget est équilibré et il n'y a pas de dépenses supplémentaires
- FNACA : la subvention correspond à la demande
- APE : la demande était de 600€. Cette demande ne se justifiait pas car il n'y a pas de dépenses supplémentaires
- AURRAP : pas de demande particulière
- Danse Country : nouvelle association
- Resto du Cœur : pas de demande particulière

06. NOM des HABITANTS de PRUNAY LE GILLON

Délibération 2010-86

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été distribué avec le bulletin municipal n° 4, une enquête concernant le nom des habitants de Prunay le Gillon.

Cette enquête a été dépouillée. 10 noms sont apparus, à savoir :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - GILLONAIS | - PRUNO-GILLONAIS |
| - GILLONIENS | - PRUNAYOTS |
| - GILLO-PRUNELLOIS | - PRUNELAIS |
| - GILLO-PRUNAYSIENS | - PRUNAYSOIS |
| - PRUNAY-GILLONIENS | - PRUNAYSIENS |

Monsieur le Maire remercie Monsieur Chevrier d'être présent ce soir. Ayant travaillé sur le dossier, lui laisse la parole.

Monsieur Chevrier donne la définition du mot gentilé, terme par lequel on désigne les habitants d'un lieu, d'une région, d'une province, d'un pays, d'un continent ou une identité nationale ou ethnique.

Le bourg prit successivement plusieurs appellations pour qu'en 1790 Prunay le Gillon apparaisse. Prunay le Gillon pourrait être une déformation de Prunelles-Giron signifiant des prunes ou prunelles plein le tablier. En France, 25 communes partagent le patronyme de Prunay ou l'un de ses dérivés.

Monsieur le Maire explique le déroulement du vote à bulletin secret :

- 1^{er} tour : chaque votant choisit 3 noms parmi les 10
- 2^{ème} tour : les 3 noms les plus choisis sont reproposés pour le 2^{ème} tour où un seul nom doit être sélectionné

Chaque conseiller municipal se rend dans l'isoloir afin de voter pour le 1^{er} tour.

Monsieur le Maire procède au dépouillement du 1^{er} tour : 14 votants

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - GILLONAIS – 1 voix | - PRUNO-GILLONAIS – 8 voix |
| - GILLONIENS | - PRUNAYOTS – 2 voix |
| - GILLO-PRUNELLOIS – 9 voix | - PRUNELAIS |
| - GILLO-PRUNAYSIENS – 9 voix | - PRUNAYSOIS – 1 voix |
| - PRUNAY-GILLONIENS – 11 voix | - PRUNAYSIENS – 1 voix |

Monsieur le Maire proclame les résultats pour le 2^{ème} tour :

- GILLO-PRUNELLOIS – 9 voix
- GILLO-PRUNAYSIENS – 9 voix
- PRUNAY-GILLONIENS – 11 voix

Chaque conseiller municipal se rend dans l'isoloir afin de voter pour le 2^{ème} tour

Monsieur le Maire procède au dépouillement du 2^{ème} tour : 14 votants

- GILLO-PRUNELLOIS – 2 voix
- GILLO-PRUNAYSIENS – 5 voix
- PRUNAY-GILLONIENS – 7 voix

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du gentilé de Prunay le Gillon :

les PRUNAY-GILLONIENS - les PRUNAY-GILLONIENNES

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire remercie Monsieur Chevrier pour son travail au nom des Prunay Gilloniens/gilloniennes

07. DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR le MAIRE à SAISIR l'ASSOCIATION « SAUVEGARDE de l'ART FRANÇAIS »

Délibération 2010-87

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à saisir l'association « sauvegarde de l'art français » afin d'obtenir une aide de celle-ci concernant la restauration de l'Eglise St Denis de Prunay le Gillon.

Monsieur le Maire précise que cette association est spécialisée dans les édifices religieux.

Après débat

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

08. DELIBERATION DESIGNANT 1 DELEGUE TITULAIRE et 1 DELEGUE SUPPLEANT APPELES à SIEGER au sein du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du GRAND CHARTRES

Délibération 2010-88

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2010-60 en date du 15 octobre 2010 concernant la création d'une nouvelle communauté, le Grand Chartres.

Il appartient au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au sein de ce conseil communautaire.

Monsieur le Maire a saisi par correspondance en date du 12 novembre l'ensemble des élus. 2 élus se sont portés candidats :

- 1 au poste de titulaire Jackie FERRE
- 1 au poste de suppléant Nicolas VANNEAU

Après débat

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

09. APPROBATION de la CAO : ENFOUISSEMENT des RESEAUX

Délibération 2010-89

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres concernant l'enfouissement des réseaux (rue de l'Égalité et Chemin de la Vallée) a eu lieu le mercredi 17 novembre 2010.

Monsieur le Maire présente aux membres l'analyse des offres.

Après étude, la commission a retenu :

- l'entreprise ETDE pour l'enfouissement des réseaux à hauteur de 39 025.48€TTC

Après débat

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

09. APPROBATION de la CAO : L'OSSUAIRE

Délibération 2010-90

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été publié par l'Association des Maires le 28 septembre 2010 avec une date limite de réception des offres le 30 septembre 2010 à midi.

Aucune entreprise n'a répondu à cet appel d'offre.

Le marché est déclaré infructueux

La commission d'appel d'offres a eu lieu le mercredi 17 novembre 2010 a retenu :

- l'entreprise ROC ECLERC pour l'ossuaire : pour un montant de 14 949€TTC

Monsieur le Maire précise que la livraison est prévue pour le 1^{er} trimestre 2011.

Après débat

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

10. INFORMATISATION de la BIBLIOTHEQUE de PRUNAY LE GILLON

Délibération 2010-91

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer une convention avec la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir pour l'informatisation de la bibliothèque de Prunay le Gillon.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du coût de cette convention :

- Installation pour le 1^{er} poste sans reprise des données : 477€TTC
- Cotisation annuelle : 300€TTC

Après débat

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

11. INFORMATIONS DIVERSES des DIFFERENTS DEPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints

Patrick BARDE indique que :

- de nouveaux candélabres ont été posés dans les hameaux
- de nouvelles guirlandes de Noël ont été achetées
- l'APC/RM est en attente de l'électricité et du téléphone

Laurent DUMONT précise que :

- des barrières ont été installées Sente des Ecoles
- les arbres ont été coupés devant l'Agence Postale Communale/Régie Municipale
- les premières décorations de Noël ont été installées

Ludovic NADEAU souligne que :

- la DRAC a versé une subvention de 26 000€ concernant les travaux de l'Eglise

Nicolas VANNEAU informe que :

- Lors de la cérémonie du 11 novembre, une vingtaine d'enfants ainsi que les enseignantes étaient présents. Un courrier va être adressé pour remercier les enfants et les enseignantes
- une commission périscolaire aura lieu le mercredi 8 décembre 2010
- courant janvier, le bulletin municipal sera distribué et le site internet sera opérationnel
- lors du salon des maires du 25 novembre, une structure « jeux » a été achetée pour l'école maternelle

Didier RIVIERE demande des informations concernant la nouvelle réorganisation de l'équipe enseignante de l'école maternelle.

→ Monsieur le Maire lui indique qu'un courrier va être fait à l'Inspection d'Académie

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- en effet, les arbres sur la Place de l'Eglise ont été abattus pour l'aménagement de la future APC/RM
- 3 caméras sont installées à l'extérieur de l'APC/RM pour surveiller l'ensemble du bâtiment

10. CLOTURE de SEANCE

Fin de séance à 23h00